

Consignes de sécurité relatives aux piscines résidentielles

- Gardez les enfants près de vous en tout temps dans l'eau ou près de l'eau. La supervision active d'un adulte est le principe premier de la sécurité.
- Ne quittez pas des yeux un enfant qui s'amuse avec un jouet gonflable. Même si l'enfant porte un gilet de sauvetage, ce dernier ne remplace pas la supervision attentive d'un adulte.
- Incitez les membres de la famille et les personnes qui gardent les enfants à suivre des cours de natation et de premiers soins.
- Limitez l'accès à votre piscine résidentielle ou à votre spa en installant des quatre côtés de la piscine une barrière conforme aux règlements municipaux.
- Ne laissez pas la barrière ouverte et ne désactivez pas l'alarme d'une porte qui donne sur la piscine ou le spa.
- Gardez tous les produits chimiques hors de la portée des enfants ou des personnes non autorisées.
- Marchez toujours de façon sécuritaire autour de la piscine et insistez sur le fait qu'il est interdit de courir.
- Ne nagez jamais seul, mais toujours avec un ami ou un superviseur adulte.
- Ne vous baignez pas et ne vous laissez pas tremper dans la piscine après avoir consommé de l'alcool.
- Videz les pataugeoires après chaque utilisation.
- Ne plongez jamais dans un spa, une piscine hors terre, ou la partie peu profonde d'une piscine. Mettez toujours les pieds à l'eau en premier.
- N'installez pas de glissoire au-dessus d'une piscine hors terre.
- Établissez les règles d'utilisation de votre piscine et assurez-vous qu'elles sont respectées en tout temps.
- En cas d'urgence, appelez le 9-1-1.

Cette affiche est une gracieuseté de : _____